



Nos élèves ont besoin de vous !

TECHNICIENNE ET TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Remplacements - temps partiel ou temps plein

Désirez-vous travailler dans un milieu stimulant où vous aurez la possibilité d'intervenir avec une clientèle diversifiée (difficultés langagières, TSA, déficiences intellectuelles, des diagnostics relevant de la psychopathologie ou des troubles de comportement)?

La Commission scolaire des Affluents est à la recherche de techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée qualifié(e)s* et disponibles dès maintenant pour effectuer des remplacements ou des surcroits à temps partiel ou à temps plein.

De plus, afin de combler des heures, vous pourrez travailler pour la période de dîner comme surveillante, surveillant ou éducatrice, éducateur en service de garde.

***QUALIFICATIONS REQUISES**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Rémunération (selon scolarité et expérience)
Entre 23,50 \$ et 32,93 \$ / heure

POUR POSTULER

Pour soumettre votre candidature, vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier sur le site www.csdca.ca sous la rubrique « Postuler à la CSDA » - Personnel de soutien – en remplissant la « demande d'emploi en ligne » en indiquant le titre du poste (Soutien technique - 4207 – TES) et y joindre les documents demandés.



WWW.CSDA.CA

Située à 20 minutes au nord-est de Montréal, la Commission scolaire des Affluents est le principal employeur de la région de Lanaudière. Elle accueille plus de 38 000 élèves dans 68 écoles primaires, secondaires, centres de formation générale aux adultes et centres de formation professionnelle.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.